

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un entrepôt de stockage automatisé à Donnery (45)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA MONNET

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Michelle NOUBLANCHE, PDG

RCS / SIRET 38495951600038

Forme juridique SA MONNET

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Le projet a pour objectif la création d'un entrepôt de stockage automatisé à l'est de la commune de Donnery (cf. Annexe 2), sur un terrain d'une superficie totale d'environ 5,1 ha. Le projet prend place majoritairement sur une parcelle à usage agricole, mais aussi sur une peupleraie dont peu d'espèces arbustives sont observées et dont la strate herbacée est peu diversifiée. Le projet d'aménagement entraîne la création d'une surface de plancher de 19 274 m ² . Le projet comprend la création de 20 places de parking pour le personnel.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un entrepôt de stockage automatisé, directement lié à la production de l'usine (la société européenne d'embouteillage Suntory, Orangina Schweppes).

Le projet prend place majoritairement sur une parcelle à usage agricole, mais aussi sur une peupleraie dont peu d'espèces arbustives sont observées et dont la strate herbacée est peu diversifiée.

Le projet prévoit l'aménagement du terrain afin d'accueillir un nouveau bâtiment à usage d'entrepôt directement lié à la production de l'usine, y compris une zone d'accès, d'attente et de chargement/déchargement des poids lourds ainsi que la réalisation d'un parking pour le personnel de 20 emplacements.

4.2 Objectifs du projet

La création de cet entrepôt de stockage automatisé est directement liée à la production de l'usine située au sud, à savoir : la société européenne d'embouteillage Suntory, Orangina Schweppes. Le besoin de stockage de cette dernière est établi à 65 000 palettes. L'entrepôt est optimisé afin de limiter au maximum l'emprise au sol. La construction laisse apparaître différents volumes soit 27,50 m pour les parties nécessaires aux cellules d'entrepôt, 12,80 m pour la partie expédition et 5,00 m pour les bureaux/locaux-sociaux et les locaux techniques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il sera question de réaliser le terrassement et la plateforme qui accueilleront le bâtiment, puis la réalisation même de ce dernier (fondations, charpentes, toitures et bardages pour le clos couvert et les aménagements intérieurs pour le second œuvre).

Enfin, la réalisation des espaces extérieurs (voiries, réseaux divers, réalisation des enrobés et des aménagements paysagers intégrant une gestion écologique des eaux pluviales).

L'ouverture est prévue pour 2021.

Le bâtiment sera réalisé en bardage métallique sur charpente béton avec des matériaux qui respectent l'environnement avec isolation et économie d'énergie.

Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 12 mois (après obtention des autorisations et purge des recours administratifs).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet intègre un ensemble industriel déjà existant, en lien direct avec l'usine « la société européenne d'embouteillage Suntory, Orangina Schweppes » par la mise en œuvre d'une passerelle (convoyeur) afin d'éviter des navettes poids lourds entre les 2 sites.

Ce dernier permettra d'accueillir un parking alloué au personnel correspondant aux besoins de l'activité et un stationnement pour l'attente des poids lourds de 20 emplacements chacun (dont une place P.M.R. pour les véhicules légers), ainsi qu'un quai de chargement/déchargement de 19 unités. La sécurité vis-à-vis des poids lourds sur le site a été optimisée par la mise en œuvre d'un trajet à sens unique autour du bâtiment projeté, permettant de mieux gérer ce flux jusqu'à la zone quai. De plus, le flux des véhicules légers a été étudié de façon à limiter au mieux la rencontre de ces flux en les dissociant dès l'entrée sur la parcelle.

L'accès des piétons et des 2 roues a également été pris en compte dans le projet, ainsi un trottoir sera créé le long de l'accès au nouveau site et des emplacements réservés aux 2 roues seront créés à proximité des bureaux.

Le bâtiment sera de forme relativement simple, composé de 3 volumes différents dont chacun aura sa fonction :

- Volume 1 (Hauteur : 27,50 m) → Entrepôt de stockage automatisé.
- Volume 2 (Hauteur : 12,80 m) → Expédition et déchargement.
- Volume 3 (Hauteur : 5,00 m) → Bureaux-locaux sociaux et locaux techniques.

Les accès sont identiques jusqu'à l'entrée du premier site, seule une nouvelle voie sera créée de façon à atteindre le site projeté.

L'ensemble des espaces verts périphériques sera planté de façon à créer un écran végétal permettant de minimiser l'impact du bâtiment dans l'environnement et d'assurer la meilleure transition avec les espaces agricoles et boisés environnants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire suivant les règles du PLU de la commune de Donnery et un dossier de déclaration loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher :	19 274 m ²
Terrain d'assiette :	51 142 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Zone AUAE1 du PLU
45450 DONNERY

Références cadastrales : ZD 127,
126, 426 et 369.

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°12'55.34"E Lat. 47°90'89.73"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF. Les sites les plus proches sont la ZNIEFF de type 2 « Massif forestier d'Orléans » (240003955) située à environ 3,2 km au nord du site du projet et la ZNIEFF de type 2 « La Loire orléanaise » (240030651) située à environ 3,9 km au sud du site du projet (cf. Annexe 7).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) est présent à environ 6,5 km au sud-est du site du projet. Il s'agit du site « Héronnière de Courpain » (FR3800066), localisé sur la commune de Ouvrouer-les-Champs.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional. Le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche est le PNR Gâtinais français, situé à environ 44 km au nord du site du projet. Les réserves naturelles les plus proches sont la réserve naturelle régionale du Marais de Larchant (FR9300024), située à environ 56 km au nord-est du site du projet et la réserve naturelle nationale Saint-Mesmin (FR3600026) à environ 20 km à l'est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE première échéance de l'Etat dans le département du Loiret a été approuvé le 13 juillet 2012. Les infrastructures routières et autoroutières concernées par la première échéance sont celles dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules par jour. La commune de Donnery n'est pas concernée par ces infrastructures. La deuxième échéance a été approuvée le 27 mars 2017 et concerne les infrastructures dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules. La commune de Donnery n'est pas concernée par ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le monument historique le plus proche se situe à environ 2 km à l'ouest du site du projet. Il s'agit de l'Eglise Saint-Etienne (cf. Annexe 11). Le site du projet se situe également à environ 1,5 km au nord de la zone de protection UNESCO Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes (cf. Annexe 11).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La cartographie des zones humides probables sur le territoire du SAGE Nappes de Beauce recense une zone humide de faible probabilité au droit du site du projet (cf. Annexe 8). Cependant, des investigations botaniques et pédologiques réalisées conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1 ^{er} octobre 2009 ont permis d'exclure la présence de zone humide au sein du périmètre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Donnery n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques ni par un Plan de Prévention des Risques inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet n'accueille aucun site BASIAS ou BASOL (cf. Annexe 14).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Donnery et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Nappes de l'Albien et du Néocomien et de la Nappe de Beauce.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en limite du périmètre de protection éloigné d'un captage AEP (code BSS :03638X0109) (cf. Annexe 16).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site inscrit. Le site inscrit le plus proche du site du projet est la partie du parc du château de Châteauneuf-sur-Loire située à environ 8 km au sud-est (cf. Annexe 11).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Les sites les plus proches sont la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret » (FR2410017) désignée par l'arrêté du 22/11/2017 et de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (FR2400528) désignée par l'arrêté du 13/04/2007, toutes deux situées à environ 4 km au sud du site du projet (cf. Annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du projet n'accueille aucun site classé. Le site le plus proche est localisé à environ 3,9 km au sud du projet. Il s'agit du site « Propriété de Maurice Genevois » classé le 2 mai 2002 (cf. Annexe 11).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet à vocation d'activités à Donnery ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à la hauteur des besoins des activités du futur quartier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du projet seront gérées par un bassin de rétention.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'aménagement du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il sera privilégié une gestion à l'équilibre des déblais/remblais dans le cadre de l'aménagement du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situant sur la commune de Donnery est composé de cultures et de bois de robinier. La biodiversité présente, que ce soit la faune ou la flore, n'est composée que d'espèces communes à très communes ne présentant pas d'enjeu de conservation particulier. Le site du projet n'est concerné par aucunes mesures d'inventaires (ZNIEFF) ou de protection (Natura 2000). Aucune incidence sur les milieux semi-naturels et les espèces présentes sont donc à prévoir. Le SRCE de la région Centre-Val de Loire a été adopté par arrêté préfectoral le 16 janvier 2015. Il est à noter qu'aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique potentiel n'est présent au droit du site du projet (cf. Annexes 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet. Les sites les plus proches sont localisés à environ 4 km au sud du site du projet (cf. Annexe 6). Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loiret » (FR2410017) et de la Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (FR2400528). Le site du projet n'est directement concerné par aucun site Natura 2000 ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'est concerné par aucun inventaire, aucune mesure de gestion ou de protection du milieu naturel/semi-naturel.</p> <p>Le site le plus proche est la ZNIEFF de type 2 « Massif forestier d'Orléans » (FR240003955) située à environ 3,2 km au nord du site du projet (cf. Annexe 7). Les milieux présents sur les emprises étudiées ne montrent aucune interaction avec cet espace d'inventaire du patrimoine naturel.</p> <p>Le site de projet n'est directement concerné par aucun site naturel sensible ; aucune incidence sur de tels milieux naturels/semi-naturels n'est donc à prévoir.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet, établi sur des habitats agricoles et forestier (cf. Annexe 9), engendrera nécessairement une consommation de ceux-ci.</p> <p>Le site du projet est situé en zone AU (zones destinées à plus ou moins long terme à être urbanisées) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Donnery approuvée en janvier 2018.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe un risque Transport de Matières Dangereuses diffus sur l'ensemble de la commune de Donnery.</p> <p>La commune de Donnery est concernée par une canalisation de Transport de Matières Dangereuses située au sud du territoire communal à environ 1 km du site du projet (transport de gaz).</p> <p>Le site du projet ne recense aucune ICPE (cf. Annexe 14).</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site Internet <i>Géorisques</i> ne recense aucune cavité souterraine au droit du site du projet</p> <p>L'aléa retrait et gonflement des argiles est à priori fort au droit du site du projet (cf. Annexe 12).</p> <p>Le site du projet se situe en zone potentiellement sujette aux inondations de caves (cf. Annexe 13).</p> <p>Donnery est localisée dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet n'accueille aucun sites BASIAS ou BASOL (cf. Annexe 14).</p> <p>Le site du projet est concerné par une servitude : AS1 – Captage d'eau potable périmètre éloigné (cf. Annexe 17).</p>
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En matière de circulation, le site est localisé en prise directe de la RD n°2060 (2x2 voies structurantes), et accessible via la desserte routière R.D. n°921 qui mène à Fay-aux-Loges. Le stockage réalisé par ces entrepôts permettra d'assurer des expéditions plus adaptées aux besoins en lien avec la demande. Les liaisons entre l'usine et l'entrepôt seront optimisées via une passerelle (convoyeur) afin d'éviter des navettes poids lourds : suppression de 450 poids lourds par semaine.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances sonores significatives, en dehors des périodes de chantier (impact temporaire). Lors de l'exploitation du site, les nuisances sonores susceptibles d'être générées sont liées à l'augmentation locale du trafic et à l'accueil des nouvelles activités.</p> <p>L'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transport terrestres du département du Loiret déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ne concerne pas le site du projet (cf. Annexe 14).</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va générer des émissions lumineuses propres à l'éclairage public du site le long des voies de circulation. Le site d'étude se situe dans une zone défavorable à la qualité du ciel nocturne (250-500 étoiles visibles). Cela révèle une pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Le projet n'engendrera pas d'effets cumulés significatifs.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des rejets liquides tels que les écoulements des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées. Les eaux pluviales seront gérées par un bassin de rétention. Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement communal existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques à la hauteur de l'accueil des employés). La charge hydraulique de la station d'épuration de Checy présente une capacité nominale de 25 000 E.H. La charge maximale en entrée est égale à 24 189 E.H. Elle possède donc une réserve de capacité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des déchets liés à l'aménagement en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme vu précédemment, le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un monument historique (cf. Annexe 11). Un soin particulier sera apporté sur le traitement architectural ainsi que sur le traitement des espaces verts aux abords du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification des activités présentes aujourd'hui sur le site, du fait de la suppression d'une parcelle agricole et d'un espace boisé au profit de la construction d'une opération à vocation d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de l'évaluation des incidences cumulées du projet avec d'autres projets connus, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire communal de Donnery. Dans un souci de complétude de l'analyse, tous les projets connus situés sur les communes limitrophes ont également été recherchés : Trainou, Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Mardie. Pour cela, la recherche a été effectuée sur les différents sites internet des services de l'Etat (site de la MRAE, CGEDD et fichier national des études d'impact) référençant, ou susceptibles de référencer, les avis de l'autorité environnementale (Date de consultation : 09/09/2019). Seuls les projets d'aménagement référencés à partir de 2017 sont intégrés à cette analyse. Deux projets ont été référencés à Saint-Denis-de-l'Hôtel :

- Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Extension de la laiterie.

Le projet est susceptible de faire l'objet d'effets cumulés avec ces autres projets connus. Ces aménagements pourront être à l'origine d'une hausse des déplacements et des trafics routiers du secteur.

Le principal effet cumulé de ces projets concerne la consommation d'espaces agricoles. La hausse de l'imperméabilisation des sols sur le secteur contribuera également à augmenter les ruissellements des eaux pluviales, qui devront être gérés en conséquence.

Par ailleurs, ces projets engendreront une hausse des consommations en eau potable et en électricité, ainsi qu'une hausse de la production des déchets et des effluents, les réseaux communaux devront être adaptés en conséquence.

En outre, ces opérations d'urbanisation vont contribuer à faire évoluer le paysage local. Une attention devra être portée à l'insertion paysagère des projets afin d'éviter une banalisation des paysages.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La circulation routière : En matière de circulation, le site est localisé en prise directe de la R.D. n°2060 (2x2 voies structurantes), et accessible via la desserte routière R.D. n°921 qui mène à Fay-aux-Loges. Le stockage réalisé par ces entrepôts permettra d'assurer des expéditions plus adaptées aux besoins en lien avec la demande. Les liaisons entre l'usine et l'entrepôt seront optimisées via une passerelle (convoyeur) afin d'éviter des navettes poids lourds : suppression de 450 poids lourds par semaine.

Démarche énergétique : Le bâtiment sera isolé suivant la RT2012 avec étanchéité des ponts thermiques et une réduction des besoins de chauffage et de refroidissement (isolation des parois, puits de lumière). Le gain énergétique lié à l'optimisation de l'enveloppe de l'ordre de 10 % pour le chauffage et de 15 % pour le refroidissement. Des actions seront menées en matière de chauffage et ventilation vis-à-vis de la climatisation, par la mise en place de pompes à chaleur air/air pour les bureaux attenants au site et ainsi envisager un gain de 60 % sur la consommation électrique des ventilateurs.

Démarche paysagère/gestion des eaux pluviales : Le projet prévoit la gestion des eaux pluviales de manière écologique sur le site, mais aussi par de larges espaces paysagers plantés qui assureront la transition avec les espaces agricoles et boisés environnants.

Une stratégie végétale composée de 2 herbiers :

- Un herbier indigène dans un esprit de continuité de l'environnement proche, et notamment des arbres et arbustes dont les plus grands sujets atteindront 30 m à terme, minimisant l'impact visuel du bâtiment (érables, charme, frêne, chêne, merisier, noisetier, aubépine, prunellier, sureau noir).

- Un herbier complémentaire d'essences végétales ayant les mêmes exigences climatiques et pédologiques que l'herbier indigène. Cela permettra un renforcement de la strate végétale en soulignant les ambiances différentes avec les boisements voisins. Les hauteurs de 12 à 30 mètres pour les arbres et 1 à 4 mètres pour les arbustes, 0,60 à 1 m pour la strate herbacée (érable, tulipier, chêne rouge, chèvrefeuille du Canada, abélia, sauge d'Afghanistan, clématite).

Energie : 30 % de panneaux photovoltaïques seront posés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank area for the auto-evaluation response.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Sites naturels sensibles
- Annexe 8 : Localisation des zones humides
- Annexe 9 : Occupation du sol du site d'étude
- Annexe 10 : Extrait du SRCE Centre-Val de Loire : carte des réservoirs/corridors
- Annexe 11 : Patrimoine culturel et paysager
- Annexe 12 : Aléa retrait/gonflement des argiles
- Annexe 13 : Risque de remontées de nappes
- Annexe 14 : Nuisances et pollutions
- Annexe 15 : Extrait du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de Donnery
- Annexe 16 : Périmètre de protection des captages d'eau destinés à la consommation humaine
- Annexe 17 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique de Donnery

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

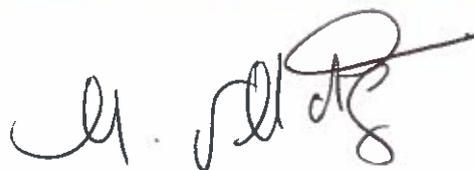
Fait à

Orléans

le,

24 janvier 2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus